

La Lettre du Milieu Montagnard

N° 17 – Novembre 2008

LA FORET DE MONTAGNE

La forêt occupe en 2005 28% de la surface du territoire métropolitain, mais en montagne le taux de boisement s'élève à 40%. La déprise agricole et les changements de pratiques qui l'accompagnent ont induit une expansion des forêts, plus forte en montagne qu'en plaine (+ 6% au cours des dix dernières années contre 3% en moyenne nationale).

Les forêts de montagne sont très hétérogènes. Cette grande diversité s'explique par des variations de nombreux facteurs comme le relief, le climat, l'exposition, la nature du sol, mais également l'exploitation forestière et la présence d'autres activités économiques. On distingue principalement les forêts d'altitude (épicéa, mélèze, pin à crochets), les forêts de moyenne montagne (hêtre, sapin, pin sylvestre, châtaignier) et les forêts des reliefs méditerranéens (chênes, pins).

Si la forêt apporte une matière première et une source d'énergie renouvelable importante, le bois, elle a d'autres fonctions majeures, tout particulièrement en montagne :

- elle préserve la qualité des ressources naturelles comme l'eau, l'air, le sol
- elle protège les personnes et les biens contre les cataclysmes naturels
- elle façonne et maintient le paysage
- elle sauvegarde la biodiversité

La préservation de la qualité de l'eau douce, un des grands enjeux de ce siècle, est largement assurée par les forêts de montagne. En effet, les montagnes sont soumises à d'importantes précipitations. Elles interceptent donc une grande quantité d'eau et de neige. Les sols forestiers y sont généralement peu pollués et constituent d'excellents filtres pour ces eaux de surface qui ruissellent le long des troncs et feuillages. Le sol d'une forêt peut retenir jusqu'à 2 millions de litres d'eau par hectare. Cette eau s'écoule très lentement vers les nappes phréatiques, ce qui participe à son épuration.

Les forêts de montagne sont aussi reconnues pour les services de protection qu'elles rendent à la société : protection des sols et des biens contre avalanches, chutes de pierre, glissement de terrains, laves torrentielles ...

Après des siècles de pâturage et défrichement, la France s'est lancée, dès 1860 dans une politique volontariste de lutte contre l'érosion des sols qui engendrait des crues dévastatrices. D'énormes moyens furent engagés dans ces actions de Restauration des Terrains en Montagne (RTM), travaux qui ont d'abord consisté en reboisements artificiels. Aujourd'hui diverses catastrophes (en 1970, avalanche de Val d'Isère, glissement de terrain de Passy ...) ont confirmé et largement amplifié la demande de la société dans ce domaine avec l'explosion du tourisme en montagne et la pression médiatisée des attentes en matière de sécurité.

Une des fonctions à laquelle nous sommes particulièrement sensibles est la préservation d'un patrimoine paysager et écologique. Le tourisme, ressource majeure de l'économie montagnarde aujourd'hui, doit une grande partie de sa rentabilité aux beaux paysages intacts et

donc à la forêt qui contribue largement à leur attrait. En effet, 90 % des personnes en quête de détente choisissent pour leurs vacances une station au paysage intact.

Grande réserve de nature, la forêt est un milieu naturel très diversifié avec sa superposition de strates, du sol, au tronc, et à ses frondaisons. Elle garantit ainsi le maintien d'une forte diversité végétale. Elle abrite aujourd'hui grâce à des plans de chasse étudiés et à une diminution du nombre de chasseurs, une population de grands mammifères en expansion.

Mais la forêt est aussi pour les communautés qui l'habitent, une précieuse source de revenus, car le bois fournit ressources et emplois locaux. Les conditions d'exploitation sont plus difficiles qu'en plaine et souvent moins rentables. Compte tenu des coûts et des fluctuations du cours du bois il est nécessaire aujourd'hui de bien mesurer la rentabilité d'une exploitation forestière de montagne, d'évaluer le coût de la création et de l'entretien des dessertes nécessaires au débardage et d'étudier des moyens de débardage alternatifs (câble, traction animale) plus respectueux du paysage.

La forêt de montagne (avec ses hôtes discrets) reste un espace fragile, car elle se développe dans un climat rude et sur des sols pentus. Elle est sensible au morcellement et perturbations



qu'engendre notamment la construction de pistes forestières, de pistes de ski, de liaisons entre stations, et de pistes d'accès aux résidences secondaires. La forêt de montagne se trouve ainsi soumise à la multiplication d'infrastructures touristiques et aux remaniements de POS sous des pressions opportunistes. Il en résulte une sur-fréquentation d'un espace sensible.

L'exploitation raisonnée de la forêt de montagne, par l'exploitant de bois comme par le gestionnaire de station touristique, se doit de respecter, pour ses services rendus, ce patrimoine naturel inestimable, que nous traversons tous pour gagner nos sommets.

Suite au Grenelle de l'Environnement, la France s'est engagée d'ici 2010, à mettre en œuvre un cadre institutionnel cohérent qui doit enrayer la perte de biodiversité, permettre l'exploitation durable de nos ressources naturelles, dont nos forêts, et contribuer à fonder une solidarité environnementale à l'échelle mondiale. Un beau programme, à encourager de toutes nos forces associatives !

Anne-Marie Reboulet et Hélène Denis

Contact : azalais90@gmail.com

QUEL AVENIR POUR QLMB ?

C'est la question parmi d'autres (les Balcons du Mercantour, l'extension du domaine skiable de Ste Foy en Tarentaise, etc...) qui a fait l'objet de vifs débats lors de la dernière réunion de l'olympiade de la CNPM tenue le 18 octobre dernier.



En dépit d'un thème porteur d'actions de terrain, la forêt, la 4^e édition de cette opération nationale ne semble pas avoir répondu totalement aux attentes de la FFCAM. Une météo souvent défavorable, surtout le

samedi, une date précoce pour cause de week-end du patrimoine, un mois de septembre riche en manifestations de toutes sortes, y compris celle d'une enseigne nationale du sport susceptible de sponsoriser les activités des clubs, y sont certainement pour quelque chose.

Mais plus fondamentale, la réflexion s'est engagée sur la prise en compte ou non de la protection (et la mise en valeur) du milieu montagnard dans nos clubs et nos instances dirigeantes dont le renouvellement aura lieu les 24 et 25 janvier 2009 à Rivesaltes.

QLMB serait-elle, comme on l'a entendu (et sans jeu de mots) "l'arbre qui cache la forêt" du Développement Durable à la FFCAM, fédération d'activités plutôt que de protection du milieu naturel ?

Pourtant cette opération QLMB est de plus en plus reconnue par nos partenaires associatifs de l'environnement et par nos interlocuteurs institutionnels. J'en veux pour preuve les réunions auxquelles Luc Jourjon et moi-même avons été conviés au S.E à la Jeunesse, au Sport et à la Vie Associative dans le cadre de son "Soutien à la démarche de développement durable dans la conduite du projet associatif", une trentaine d'associations nationales de jeunesse et d'éducation populaire et quelques sportives (l'UFOLEP, l'UCPA... et la FFCAM) ayant été retenues dans cet "appel à projets".



Je souhaite personnellement que cette ouverture de la FFCAM vers des mouvements de jeunesse, de solidarité ou d'environnement puisse se développer à travers une opération QLMB renouée et élargie à d'autres partenaires. Ce sera sans nul doute un enjeu important pour une CNPM 2009/2012 resserrée, issue des votes des futurs DRMM (Délégués Régionaux du Milieu Montagnard) anciens et nouveaux candidats aux fonctions qui leur sont proposées dans les AG régionales en cours.



Dès mars 2009 (les 12 et 13 à Peyrolles-en-Provence), le nouveau président de la CNPM sera convié à un séminaire de 2 jours, Luc Jourjon assurant la continuité de la démarche initiée par le Ministère. Celle-ci se poursuivra par "les 2^o Assises nationales de l'éducation à l'environnement vers un développement durable" prévues à Caen du 27 au 29 octobre 2009 (b.rene@graine-basse-normandie.net), précédées d'une phase dans les régions (contact@cfeedd.org).

Du pain sur la planche pour un comité directeur de la FFCAM motivé par ces sujets qui ne sont pas seulement des effets de mode illustrés par le Grenelle de l'Environnement.

François Grosjean

Nous publions pour information une lettre de la CNPM destinée aux candidats à l'élection du Comité Directeur du 24 janvier 2009 à Rivesaltes :

LETTRE AUX CANDIDATS A L'ELECTION DU COMITE DIRECTEUR DU 24 JANVIER 2009

Vous vous présentez à l'élection du prochain Comité Directeur; afin d'informer les clubs électeurs, la CNPM souhaite que vous vous exprimiez sur un certain nombre de sujets liés à l'aménagement et à la protection de la montagne.

Constat : La montagne est un milieu fragile sur lequel pèsent un certain nombre de menaces :

- Une urbanisation excessive, plus souvent liée à la spéculation immobilière qu'au développement touristique.
- La prolifération des remontées mécaniques dans les espaces naturels avec production généralisée de neige de culture et de retenues d'altitude.
- L'augmentation de la navigation aérienne à moteur à des fins de loisirs.
- Le développement des loisirs motorisés terrestres sur les sentiers et les alpages malgré la loi, souvent inappliquée.
- La surfréquentation de certains sites, en particulier en haute montagne.
- Une concertation encore insuffisante dans la création de voies d'escalade ou de via ferrata.
- Le comportement individualiste et « consommateur » de certains touristes, alpinistes compris.
- Le transit routier international longue distance de marchandises à travers les massifs montagneux.

Rappel : Les statuts du Club Alpin Français, maintenant de la FFCAM, comportent l'engagement de « *veiller à la sauvegarde de l'intégrité et de la beauté de la nature en montagne ainsi qu'à la sauvegarde du milieu montagnard et des terrains de pratique de ses activités* ». De même, « *dans l'esprit de l'agenda 21 du Comité National Olympique et Sportif Français, la fédération intègre la notion de développement durable dans ses politiques* ».

La « Charte Montagne, pour un développement respectueux de l'environnement », adoptée par l'Assemblée Générale de Lille en 1994, reste toujours d'actualité.

A partir du constat ci-dessus, il nous paraît essentiel que vous nous fassiez part de la place que vous entendez donner à l'aménagement et à la protection de la montagne.

Si vous êtes élu, quels seront les 2 ou 3 dossiers que vous souhaiteriez voir traités par le Comité Directeur de la FFCAM ?

Quelques exemples parmi d'autres :

- Le rôle politique de la Fédération en matière d'environnement
- Les hébergements en montagne et la politique des refuges
- L'accès du plus grand nombre aux sports de nature pratiqués dans un milieu fragile
- Les solutions à apporter aux excès du trafic routier de marchandises
- Les « bonnes pratiques » de mobilité douce face à l'utilisation abusive de la voiture individuelle.

Afin de communiquer votre opinion aux délégués des clubs à l'AG 2009 de Rivesaltes, nous vous remercions de votre réponse rapide.

Jean-Claude DOMENEGO, Vice-Psdt au Milieu Montagnard
François GROSJEAN, Président de la CNPM
Avec le concours de Jean Pierre BURAUD